

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA BRECHE

DEL 2021/8

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ
ÉCOLOGIQUE AU MOULIN DU GRAND RONQUEROLLES (AGNETZ)**

		Nombres de membres	
Date de convocation :	8 mars 2021	En exercice :	21
Date d'affichage :	8 mars 2021	Présents :	12
Séance du :	23 mars 2021	Votants :	14

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE VINGT-TROIS MARS A DIX-HUIT HEURES TRENTE, les membres du Conseil syndical du Syndicat mixte du bassin versant de la Brèche, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, dans les locaux de la Communauté de Communes de la Vallée Dorée, à Laigneville (Oise).

Membres titulaires présents : Madame Francine PELTIER, Messieurs Jean-Paul BALTZ, Jean-Guy BRUYER, Patrick DAVENNE, Olivier DE BEULE, Jean-Jacques DEGOUY, Bernard DUBOUIL, Olivier FERREIRA, Francis THOMAZON.

Membres suppléants présents : Messieurs Michel DUPLESSI, Serge LAMBERT, Jean-Paul MARAZANOFF.

Membres titulaires absents : Madame Chantal BARBAY, Messieurs Jean-François CROISILLE, Frans DESMEDT, Raymond GALLIEGUE, Jean-Pierre GOURDOU (pouvoir à Monsieur Bernard DUBOUIL), Patrick GUIBON, Jérémy LAGACHE, Roger MENN, Francis MENU, Jean-Claude PELLERIN (pouvoir à Monsieur Jean-Jacques DEGOUY), Nicolas TASSEL, Christophe YSSEMBOURG.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Le SMBVB a démarré en 2018 l'étude de restauration de la continuité écologique au niveau du moulin du grand Ronquerolles. L'objectif est de réaliser les travaux à l'été 2021.
Les travaux sont susceptibles d'être financés à 80% par l'Agence de l'eau et à 20% par le FEDER.

Le Conseil syndical, après délibération, **à l'unanimité**,

Décide la réalisation de travaux de restauration de la continuité écologique au niveau du moulin du grand Ronquerolles

Sollicite l'aide de l'Agence de l'eau Seine-Normandie à 80% et du FEDER à 20%

Donne tout pouvoir au Président pour l'exécution de cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Certifié exécutoire, compte tenu de la réception
en sous-préfecture.